



vérité qui n'a pas besoin de démonstration, elle est toute d'intuition et de sentiment : vous exprimer cette pensée, c'est dire qu'elle a été notre guide et celui de l'homme distingué qui a bien voulu se charger de la direction spirituelle de nos élèves. Persuadé que la pratique constante et sincère des devoirs que la religion impose est pour eux le gage d'une vie chrétienne et vertueuse, il s'efforce de les y conduire par de solides et persuasives instructions. Les résultats qu'il a obtenus l'ont déjà récompensé; il nous continuera son puissant concours, et Dieu bénira ses efforts par un plein et entier succès.

La force de nos études s'est maintenue à la hauteur qui a acquis à cette maison, depuis longues années, une réputation méritée sous ce rapport; le glorieux succès remporté par nos élèves de philosophie, à l'examen du baccalauréat, a confirmé les rapports favorables des inspecteurs de l'université. Ces fortes études, éléments sinon uniques, mais indispensables, à la prospérité d'un Collège, vous les devez, Messieurs, au talent éprouvé, au zèle infatigable de professeurs connus de vous. Depuis long-temps, vous le savez, notre Collège a l'avantage de posséder, parmi ses fonctionnaires, de ces hommes rares qui, appelés par vocation à l'enseignement, s'y livrent avec la conscience de leurs devoirs, savent que, de leurs leçons, dépend l'avenir moral de leurs élèves, et y attachent, par conséquent, une haute importance : un Collège est favorisé quand il a de tels hommes. Malheureusement, des circonstances majeures forcent deux d'entre eux de se séparer de nos travaux communs, mais nos regrets sont tempérés par l'espérance de les revoir bientôt reprendre leur place au milieu de nous, et ce jour-là sera fête au Collège. Que ceux qui nous restent, Messieurs, soient entourés de la reconnaissance des familles et de l'estime générale, c'est une récompense méritée. Avec eux, nos études classiques sont donc en bonne voie, et nous n'avons qu'à marcher d'un pas ferme dans la route tracée.

À côté, se trouve l'enseignement français primaire et supérieur : je regarde son développement comme un immense avantage pour la localité, et depuis long-temps ma sollicitude se porte sur cet objet. On ne peut nier que les études auxquelles on soumet les enfants jusqu'à l'âge de 15 à 16 ans n'ont pas pour résultat immédiat un fonds de connaissances acquises, mais le développement des facultés intellectuelles, en d'autres termes, une bonne préparation d'esprit à acquiescer, or, les études classiques, par leur coordination, par la multiplicité de leurs exercices, remplissent admirablement ce but : la question à résoudre, dans l'établissement de l'enseignement primaire, est donc d'atteindre le même but, avec des éléments différents. Or, l'étude des sciences exactes, celle des sciences naturelles, et j'entends principalement la physique et la chimie, par la variété des problèmes qu'elles comportent, par l'intérêt que présente leur solution, donne à l'activité de la jeunesse un aliment favorable au développement de la mémoire et de l'imagination, ces deux précieuses facultés. C'est dans ces vues que j'ai sollicité du conseil municipal la création d'une chaire de physique et de chimie. Ma proposition a été favorablement accueillie, et nous serons en mesure, à la rentrée des classes, de faire participer, pour une large part, notre enseignement primaire à ces études. Les résultats avantageux obtenus à l'école de la *Martinière*, de Lyon, doivent nous enhardir à marcher dans cette voie; elle donnera à l'industrie de notre ville des jeunes gens qui, par leurs études préliminaires, seront destinés à la faire progresser. Mais cet enseignement primaire, placé en regard des études classiques, dans la même maison, offre un écueil contre lequel je dois prévenir les pères de famille : il arrive souvent que des enfants, après avoir commencé leurs études classiques et les avoir poussées assez loin, sollicitent et obtiennent de la faiblesse de leurs parents d'abandonner ces études pour suivre les cours de français; je n'ai jamais vu, dans mon long exercice universitaire, que des résultats défavorables d'une telle combinaison. En effet, les deux enseignements sont séparés, diversément coordonnés, et quitter l'un pour prendre l'autre, c'est jeter le trouble et la confusion dans l'esprit de l'enfant; mieux vaudrait l'ignorance. J'adjure donc les parents qui m'écoutent, quand ils ont réfléchi sur le genre d'études qu'ils veulent faire suivre à leurs enfants, d'y persévérer; les résultats qu'ils obtiendront, quels qu'ils soient, seront toujours préférables à ceux provenant de cet enseignement sans suite.

Les soins donnés au bien-être matériel de nos enfants ont été minime; mais, vous le concevez, sous ce rapport, les améliorations peuvent être nombreuses, et mes efforts tendront chaque année à les augmenter. Je suis loin d'être partisan de ces éducations lacédémoniennes qui, sans compensation ancienne, tendent à faire souffrir les enfants, et je ne sache pas que mes études et celles de mes contemporains aient été meilleures parce que nous sortions du réfectoire, la faim ou le dégoût sur les lèvres, pour entrer dans des classes où le froid nous saisissait. Aussi, je ne craindrai pas de multiplier les améliorations sous ce

point de vue, car je n'oublierai jamais que j'ai à remplacer les soins maternels. Je suis, vous le savez, admirablement secondé dans cette partie de mon travail par ces saintes filles qui, vouées au bien, se consacrent habituellement au soulagement de la partie la plus affligée de l'humanité, aux malheureux des hôpitaux ou des prisons; ici, au contraire, elles rencontrent ce que l'humanité a de plus aimable, une jeunesse bonne, sensible et reconnaissante de leurs soins; c'est vous dire qu'elles sont heureuses, et que tout le bien possible elles le font. Quelle que soit leur humilité, elles me pardonneront de leur témoigner ici, devant les mères de nos enfants, et ma reconnaissance et ma profonde vénération.

Les détails dans lesquels je viens d'entrer, Messieurs, seraient incomplets si je ne vous disais un mot de notre vie intérieure. Elle a été, dans le cours de cette année, traversée par des épreuves pénibles; la mort nous a enlevé trois élèves; rappeler ces coups funestes, c'est en renouveler la douleur, mais je ne puis laisser passer cette solennité, à laquelle ces pauvres enfants étaient appelés à prendre part, sans donner une larme à leur souvenir.

Ce n'est pas, Messieurs, la seule angoisse que nous ayons eu à supporter; quelques élèves ont été exclus de la maison; ce n'est qu'avec peine que j'ai pris cette sévère mesure qui, en frappant les enfants, afflige d'honorables familles; mais je n'hésiterai jamais quand il s'agira de préserver d'un contact dangereux les élèves confiés à mes soins. J'eusse été malheureux si le plus grand nombre de nos élèves n'avaient adouci, compensé ces peines réelles par la régularité de leur conduite, par leur application au travail. Mais je dois le dire, les plus grands m'ont donné satisfaction complète, les plus petits, joie et bonheur; ils ont tous senti que notre discipline est toute paternelle, que mes rapports avec eux sont tout d'affection; en obéissant à ces sentiments, ils m'ont donné la plus douce récompense, leur attachement, et je ne crains pas d'être démenti par leur cœur en disant qu'il n'en est pas un d'eux qui ne reculerait devant un acte qui devrait me peiner; je vous remercie, mes chers enfants, de ces sentiments; s'ils font mon bonheur, ils sont votre éloge.

Nous allons nous séparer, mais avant d'aller goûter, au sein de vos familles, la joie et le plaisir, venez recevoir les récompenses dues aux heureux d'entre vous.

Voici la liste des élèves couronnés à la distribution des prix du collège de Roanne.

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX. — Première division. — 1. Prix, Casimir Dusauzey, de Roanne. 2. Prix, Ulysse Auroux, du Breuil. — Deuxième division. — Prix, Léon Mercier de Roanne. — Troisième division. — Prix, François Bonnaud, de Roanne.

PHILOSOPHIE. — Excellence. — Casimir Dusauzey. — Dissertation française. — Claudius Bruny, de Lyon. — MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE. — Excellence. — Prix, Casimir Dusauzey. — Mathématiques. — Prix, Casimir Dusauzey. — Physique. — Prix, Casimir Dusauzey.

MATHÉMATIQUES PRÉPARATOIRES. — Géométrie. — Prix, Joseph Roustain, de Roanne. — Arithmétique. — Prix, Théophile Aubéry, de Montaignet.

RHÉTORIQUE. — Excellence. — Prix, Ulysse Auroux. — Discours français. — Prix, Ulysse Auroux. — Discours latin. — Prix, Auguste Fessy, de St.-Vincent-de-Boisset. — Version latine. — Prix, Ulysse Auroux. — Version grecque. — Prix, Ulysse Auroux. — Vers latins. — Prix, Auguste Fessy. — Histoire. — Prix, Ulysse Auroux. — Récitation classique. — Prix, Ulysse Auroux.

SECONDE. — Excellence. — Prix, Stéphane Geoffray, de Roanne. — Version latine. — Prix, Joseph Roustain, de Roanne. — Version grecque. — Prix, Joseph Roustain. — Narration française. — Prix, Joseph Roustain. — Thème latin. — Prix, Joseph Roustain. — Vers latins. — Prix, Eugène Dusauzey, de Roanne. — Histoire. — Prix, Joseph Roustain. — Récitation classique. — Prix, Joseph Roustain.

TROISIÈME. — Excellence. — Prix, Jules Brier, de Roanne. — Version latine. — Prix, Jules Brier. — Version grecque. — Prix, Jules Brier. — Thème latin. — Prix, Théophile Aubéry. — Thème grec. — Prix, Jules Brier. — Vers latins. — Prix, Stéphane Gourdiat. — Récitation classique. — Prix, Léon Mercier. — Histoire. — Prix, Jules Brier.

QUATRIÈME. — Excellence. — Prix, Auguste Bouillier, de Roanne. — Version latine. — Prix, Remy Cartier. — Version grecque. — Prix, Joannes Vial. — Thème latin. — Prix, Auguste Bouillier. — Thème grec. — Prix, Auguste Bouillier. — Vers latins. — Prix, Remy Cartier. — Histoire. — Prix, Auguste Bouillier. — Récitation classique. — Prix, Auguste Bouillier.

CINQUIÈME. — Excellence. — Prix, Claudius Coutaret, de Roanne. — Thème latin. — Prix, Abel Chorgnon. — Thème grec. — Prix, Claudius Coutaret.

Version latine. — Prix, Abel Chorgnon. — Version grecque. — Prix, Abel Chorgnon. — Histoire. — Prix, Abel Chorgnon. — Récitation classique. — Prix, Ernest Membrun.

SIXIÈME. — Excellence. — Prix, Henri de St.-Pierre. — Version latine. — Prix, Joannes Captier. — Version grecque. — Prix, Marius Paire. — Thème latin. — Prix, Joannes Captier. — Histoire. — Prix, Henri de St.-Pierre. — Récitation Classique. — Prix, Marius Paire.

SEPTIÈME. — Excellence. — Prix, Ferdinand Collonel, de Lyon. — Version latine. — Prix, Ferdinand Collonel. — Thème latin. — Prix, Marc Gillet. — Analyse logique. — Prix, Ferdinand Collonel. — Histoire sainte. — Prix, Marc Gillet. — Récitation classique. — Prix, Jules Gardet, de Roanne.

HUITIÈME. — Excellence. — Prix, Stéphane Guyot, de Roanne. — Version latine. — Prix, Stéphane Guyot. — Thème latin. — Prix, Stéphane Guyot. — Analyse grammaticale et logique. — Prix, Stéphane Guyot. — Histoire sainte. — Prix, Stéphane Guyot. — Récitation. — Prix, François Bonnaud.

#### CLASSE DE FRANÇAIS.

PREMIÈRE DIVISION. — Excellence. — Prix, Guillaume Bonnaud, de Roanne. — Narration française. — Prix, Guillaume Bonnaud. — Physique. — Prix, Henri Gillet, de St.-Haon-le-Châtel. — Géométrie. — Prix, Pierre Giroud, de Villefontaine. — Tenu des livres. — Prix, Henri Gillet. — Récitation. — Prix, Guillaume Bonnaud.

DEUXIÈME DIVISION. — Excellence. — Prix, Antonin Mahaut. — Orthographe. — Prix, Antonin Mahaut. — Analyse grammaticale et logique. — Prix, Antonin Mahaut. — Arithmétique. — Prix, Antonin Chaise, de Parigny. — Histoire et géographie. — Prix, Paul Marchand, de Thizy. — Écriture. — Prix, Benoît Pérard, de Roanne. — Récitation. — Prix, Joseph Deguerce, de Charlieu.

TROISIÈME DIVISION. — Excellence. — Prix, Pierre Ducroux, d'Iguerande. — Orthographe. — Prix, Emile Jacques, de Roanne. — Analyse grammaticale. — Prix, Emile Jacques. — Arithmétique. — Prix, Pierre Ducroux. — Histoire et géographie. — Prix, Jules Virollet, de Roanne. — Écriture. — Prix, Jean Berjon, d'Arfeuille. — Récitation. — Prix, Charles Coquard, de Roanne.

QUATRIÈME DIVISION. — Première section. — Orthographe. — Prix, Marius Remontet. — Arithmétique. — Prix, François Cancalon, de Roanne. — Lecture. — Prix, Marius Remontet. — Écriture. — Prix, Ludovic Chassignolle, de Roanne. — Récitation. — Prix, Charles Lièvre, de Roanne. — Deuxième section. — Lecture. — Prix, Félix Vallas, de Roanne. — Écriture. — Prix, Jules Rabourdin, de Cusset. — Récitation. — Prix, Petrus Remontet. — Troisième section. — Lecture. — Prix, Félix Jabin, de Roanne. — Écriture. — Prix, Auguste Gouttenoire, de Roanne.

ANGLAIS. — Première division. — Prix, Joseph Roustain. — Deuxième division. — Prix, Léon Mercier.

DESSIN. — Académies. — Prix, Noël Devourdy, de Roanne. — Paysage. — Prix, Claudius Béringer, de Roanne.

DESSIN LINÉAIRE. — Architecture. — Mention honorable à M. Louis Vignat, de Roanne. — Lavis à l'aquarelle. — Mention honorable aux élèves Geoffray et Roustain. — Modelure. — Mention honorable à l'élève Louis Fessy.

ÉCRITURE DES CLASSES DE LATIN. — 1. Prix, Jules Gardet, de Roanne, 2. Prix, Joannes Blanchet, de St.-Etienne.

#### NOUVELLES LOCALES.

— La seconde partie de la session des conseils d'arrondissement commencera le 16 septembre, et se terminera le 20 du même mois, excepté dans le département de la Seine, où elle aura lieu du 22 au 26 novembre.

— Dimanche dernier, la caisse d'épargne de Roanne a reçu, de 9 déposants, dont un nouveau, la somme de 375 francs, et elle a remboursé celle de 603 francs.

— L'époque du concours agricole qui doit avoir lieu, d'après la décision de la société des comices de l'arrondissement, à Saint-Bonnet-le-Château, dans le courant du mois prochain, a été définitivement fixé au 2 septembre 1844.

Le programme de cette fête agricole, qui excitera sans doute autant d'intérêt que les concours précédemment tenus dans notre arrondissement, est à-peu-près le même que celui du concours de Montbrison; des prix et des primes seront décernés aux domestiques

dont les services seront jugés dignes de récompense, pour le labourage et pour l'élevage des bestiaux.

Les certificats des domestiques devront être déposés à la mairie de Saint-Bonnet.

(Journal de Montrison.)

— Chaque jour est démontrée l'urgence qu'il y a à placer des barrières le long des chemins de fer, et à éviter la traversée des routes sur le sol de ces chemins.

Le 12 de ce mois encore un malheur a failli arriver dans la traversée de la route royale, à la Grand-Croix.

Le convoi parti de Lyon à 4 heures, remonte par deux locomotives, est arrivé à cette traversée lorsque deux voitures se trouvaient engagées sur les lignes du chemin de fer. Heureusement l'enrayement a été exécuté avec une grande promptitude; l'arrêt a été instantané au moment même où le choc allait avoir lieu.

— M. Garella, ingénieur ordinaire des ponts-et-chaussées, est nommé ingénieur en chef dans le département de la Lozère. Il est remplacé à Lyon par M. Perrey, ingénieur à Montrison.

— Le tribunal de police correctionnelle de St.-Etienne, faisant droit aux fins des actes dressés par les gendarmes pour contraventions aux lois sur la chasse, a condamné, dans son audience du 3 août courant, savoir :

Les sieurs Paret et Colard, de Pélussin, pour avoir chassé au chien courant en temps prohibé, chacun à 6 jours de prison, 50 francs d'amende, à la confiscation du fusil, sinon à 50 francs d'amende et aux dépens par corps;

Les sieurs Claude Maillon et Louis Basin, de Doizieu, convaincus d'avoir chassé aux oiseaux, ont été condamnés, dans la même audience, chacun à 60 francs d'amende, à la confiscation du fusil ou 50 fr. et aux frais.

Les sieurs Viallon père et fils et le sieur Point, de Rive-de-Gier, imprudents panneau-teurs, ont été condamnés chacun à 50 fr. d'amende et à la confiscation des filets, cages, panneaux, etc., solidairement entr'eux, attendu qu'ils s'étaient livrés ensemble à la chasse aux filets.

— Tout St.-Etienne est encore sous le poids des émotions pénibles qu'a fait naître l'assassinat du malheureux Aboulin. Cependant, Rocher a fait des déclarations très importantes: il s'est reconnu coupable de l'assassinat commis lundi sur Aboulin, et il a prétendu qu'il n'avait aucun complice.

Par suite de ces déclarations, samedi dernier, à midi, Rocher a été conduit, en omnibus, de la prison au lieu où l'on a trouvé le cadavre de sa victime. Il s'agissait de lui faire expliquer comment il s'y était pris pour accomplir son horrible attentat. M. Laroche-Lacombe, juge d'instruction, était là pour recevoir ses déclarations, en présence de M. le procureur du roi, de M. Lenormand, substitut, et de MM. les docteurs Thomas et Viat.

Rocher a raconté avec beaucoup de calme, on peut dire avec une étrange impassibilité, toutes les circonstances qui ont précédé et déterminé la mort d'Aboulin.

Après avoir eu ensemble une partie de la soirée de lundi, dans l'espoir d'une réconciliation entr'eux, il l'avait entraîné du côté de la salle Gayet. Là il lui dit (nous modifierons la crudité des termes): Te vanteras-tu toujours d'avoir eu ma femme pour maîtresse?

— Qui, aurait répondu Aboulin, en faisant suivre la réponse d'un mot injurieux pour Rocher. Alors celui-ci exaspéré, aurait pris son couteau et l'aurait enfoncé dans la gorge d'Aboulin, qui serait tombé à terre baignant

dans son sang. En ce moment, Rocher lui aurait répété de nouveau sa question, et Aboulin persistant dans ses affirmations offensantes, il n'aurait plus été maître de lui; armé de son couteau il aurait lacéré le pantalon d'Aboulin qui, en se débattant contre l'arme fatale, reçut plusieurs cicatrices aux bras et à la jambe. Puis enfin, il lui aurait fait cette mutilation infâme dont nous avons parlé; après quoi il aurait été ramasser une pierre avec laquelle il lui aurait fracassé la tête.

Après cette épouvantable scène, que fait Rocher? il reprend le chemin de Saint-Etienne, traverse le Champ-de-Mars, rencontre au coin de la rue des Creuses une personne dont il est connu, et il lui offre une cruche de bière; et ce témoin, qui se rappelle fort bien cette nocturne rencontre, a déclaré que Rocher, qu'il avait vu à demi-ivre dans la soirée, lui parut alors de sang-froid.

Enfin, vers les 2 heures après minuit, l'assassin rentre dans son échoppe. Il raconte le crime à sa femme qui s'effraye; ils montent ensemble dans la rue de la Vilté, à la chambre où ils couchent, et sa femme passe une partie de la nuit à laver ses vêtements ensanglantés.

Telle est en résumé la déclaration de Rocher dans ce dernier interrogatoire de M. le juge d'instruction.

Une circonstance fort singulière et qu'il est très-difficile d'expliquer, c'est que Rocher, qui est gaucher et qui — ainsi qu'il l'a déclaré lui-même — s'est servi de la main gauche pour porter les coups de couteaux à Aboulin, a reçu au pouce de la main gauche une blessure assez profonde qu'il prétend aujourd'hui s'être faite dans sa lutte homicide contre Aboulin.

Rocher est un homme d'environ 35 ans, d'une taille au-dessus de la moyenne, et assez mince, d'un visage coloré, aux favoris blonds, aux yeux noirs et vifs, et d'une physionomie qui n'est peut-être pas exempte d'un certain caractère de dissimulation, mais qui est plutôt d'un honnête homme que d'un meurtrier.

Une foule considérable d'hommes et de femmes était accourue sur les lieux où se faisait cette enquête. Ce n'est pas sans peine que l'on parvint à éloigner cette foule des magistrats et de l'accusé, qui, du reste ne paraissait nullement ému de cette curiosité dont il était l'objet.

#### EXAMENS POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

La commission d'instruction primaire procédera aux examens des candidats aux brevets de capacité, à Montrison, dans une salle de la mairie, et dans l'ordre suivant :

1.° Pour les instituteurs du département, le lundi, 2 septembre 1844, à 8 heures du matin.

2.° Pour les institutrices, le mercredi, 4 septembre suivant, à 8 heures du matin.

#### ÉCOLE NORMALE.

Le concours pour l'admission des élèves boursiers à l'école normale primaire du département aura lieu le 5 septembre, devant la commission d'instruction primaire.

Le programme des conditions d'admission est le même que celui des années précédentes.

#### NOUVELLES DIVERSES.

Le gouvernement a reçu des nouvelles de Tanger, à la date du 7, sur les faits annoncés par la dépêche télégraphique publiée dans le *Moniteur* de jeudi.

Le 4, était arrivée la réponse que le pacha de Larache, Sid Bousschtat, faisait, au nom de l'empereur, à l'ultimatum de la France. Cette réponse n'était pas satisfaisante. Elle ne disait rien touchant la dis-

location des troupes marocaines réunies sur notre frontière de l'Algérie, et dont le nombre allait s'augmenter par l'arrivée du prince héréditaire Sidi Mohammed, avec un corps de troupes de 20 à 25,000 hommes. Elle renouvelait la promesse d'une partition exemplaire des chefs marocains coupables d'agression sur notre territoire, mais en la subordonnant au rappel de M. le maréchal Bugeaud. Enfin, la partie de cette lettre relative à Abdel-Kader paraissait, à la vérité, plus satisfaisante que ce que nous avons obtenu jusqu'alors, mais la rédaction en était vague, obscure, embarrassée, pleine de restrictions.

S. A. R. le prince de Joinville et M. de Nion, chargé d'affaires du roi, n'ont pu regarder comme acceptable cette réponse, qui semblait n'avoir d'autre but que de gagner du temps.

S. A. R., conformément aux instructions du gouvernement du roi, se décida à attaquer les fortifications de Tanger.

Voici les faits qui résultent des rapports adressés à M. l'amiral ministre de la marine :

Le mardi 6, vers huit heures et demie du matin, l'escadre aux ordres du prince, embossée sous les murs de Tanger, a ouvert son feu aux ordres de *Vive le roi!* En une heure le feu de la place a été éteint, les batteries ont été démantelées et les pièces démontées. De notre côté, la perte a été peu considérable.

Malgré les difficultés de la localité, l'escadre est venue prendre son poste d'embossage avec un plein succès. Le vaisseau le *Suffren*, monté par le prince, a porté son mouillage par six brasses et demie, fond de roche, au poste le plus rapproché des batteries ennemies: c'était celui que s'était réservé l'amiral.

Le feu, ouvert à huit heures et demie, n'a entièrement cessé que vers onze heures; il s'est continué pendant tout ce temps avec une ardeur qui n'a pas exclu un instant le calme et la précision nécessaires pour le tir. C'est à cette justesse dans le tir, autant qu'à la situation choisie par le prince que doit être attribuée la rapidité du succès obtenu.

L'exemple donné par le *Suffren* a été imité par chacun des bâtiments de l'escadre; partout, dans cette circonstance, officiers, marins et soldats ont rivalisé d'ardeur et de sang-froid.

La résistance a été beaucoup plus vigoureuse qu'on ne le pensait généralement; plusieurs pièces des remparts n'ont cessé leur feu qu'après avoir été brisées par nos boulets.

M. Hay est arrivé pendant l'action sur le *Vesuvius*, venant de Mogador; le soir, il s'est rendu auprès de Mgr le prince de Joinville, qui s'est entretenu avec lui.

La division espagnole, un vaisseau anglais et une frégate anglaise, des bâtiments de guerre sarde, suédois et américain, assistaient à cette brillante journée.

D'après les dispositions prises à l'exécution dans la journée du 7, l'escadre devait être dès le lendemain en mesure de reprendre la mer.

On écrit de Metz, le 14 août :

M. le duc de Nemours a voulu consacrer le lendemain de son arrivée à la visite des écoles et des hospices. On sait que nos écoles municipales ont été établies sur la plus vaste échelle; que la ville y consacre près du cinquième de son revenu, et que le bienfait d'une instruction solide y est reçu par plus de cinq mille enfants des deux sexes.

Le *Moniteur* de ce matin contient, sanctionnée par le roi, la loi votée par les chambres qui statue qu'à l'avenir les veuves et enfants des auteurs d'ouvrages dramatiques, auront le droit d'en autoriser la représentation et d'en conférer la jouissance pendant vingt ans.

Le 15, une imposante cérémonie a eu lieu aux Invalides. Pour fêter le soixante-quinzième anniversaire de la naissance de Napoléon, les débris de la vieille armée, revêtus de leurs anciens uniformes, se sont rendus en ordre à l'église des Invalides, pour assister à un service qui a été célébré en mémoire de l'empereur. A cette cérémonie assistaient le lieutenant-général Petit, commandant des Invalides, le lieutenant-major de l'hôtel et la division des officiers des Invalides.

Une commission se forme dans le but de proposer une souscription nationale pour élever, à Paris, deux statues à Voltaire et à J.-J. Rousseau. Cette commission compte déjà, parmi ses membres, MM. Béranger, David (d'Angers), Dupaty, Isambert, Ledru-Rollin, Michelet, Quinet, Viennet et V. Considérant.

L'Académie française a accordé, dans l'une de ses dernières séances, le prix Mallin-Labour-Landry à M. Pierre Dupont, auteur d'un poème intitulé: *Les Deux Anges*. M. P. Lachambeaudie a obtenu sur le même prix un encouragement de 500 fr. pour ses *Fables populaires*.

Les journaux de Lyon parlent de désordres assez sérieux qui ont eu lieu le 15 à la Croix-Roussé, à propos de la fête des ferrandiers. A une heure, un rassemblement de 2 ou 300 ouvriers de différents corps d'état s'était formé sur la grande place en manifestant l'intention de se porter chez la mère des

ferrandiers et de détruire le tableau de cette corporation.

La présence de la police suffit pour disperser ce rassemblement; mais, à cinq heures du soir, dans la rue du Mail, une altercation entre quelques ouvriers des deux partis amena une rencontre générale, dans laquelle plusieurs individus reçurent des blessures assez graves. L'intervention de la gendarmerie, d'un piquet de la troupe de ligne et l'arrestation de quelques-uns des plus exaspérés parvint à rétablir l'ordre, qui ne fut plus troublé le reste de la journée que par des rixes isolées. Neuf individus ont été arrêtés et conduits dans la soirée à la prison de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, d'où ils ont été transférés le lendemain à celle de Roanne.

La jalousie fait des victimes dans toutes les classes et dans toutes les positions de la société. C'est surtout depuis quelque temps parmi les militaires que cette passion exerce ses plus funestes ravages. L'ennui et les loisirs des garnisons poussent à la mélancolie. Le sieur Kempf, sergent-major et vague-mestre dans le 34<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Mâcon, vient de se donner la mort par suite des soupçons qu'il avait conçus contre sa maîtresse. Ce malheureux a avalé une telle quantité d'arsenic, que la mort s'en est suivie comme s'il eût été frappé d'un coup de foudre. A peine a-t-on eu le temps de le transporter à l'hôpital avant qu'il eût rendu le dernier soupir. La dose arsenicale qu'il avait prise aurait suffi pour empoisonner vingt personnes. On a trouvé une lettre dans laquelle il donnait les motifs de sa résolution.

Deux gardes champêtres du département de l'Hérault, les sieurs Merle, de la commune de Causac, et Masson, de celle de la Vacquerie, condamnés pour délits de chasse, viennent d'être révoqués de leurs fonctions par arrêté du préfet. On ne saurait qu'applaudir à cette décision. Il serait à désirer que tous les préfets se montrassent aussi sévères à l'égard des gardes prévaricateurs.

On lit dans le *Charentais*:  
Un ours a été aperçu, il y a quelques jours, dans la forêt de Ruffec. Cet animal traîne un bout de corde qui paraît attaché à ses narines; tout porte à croire qu'il aura été abandonné par quelques-uns de ces dangereux baleleurs qui parcourent nos pays. Les rivaux de la forêt lui ont donné la chasse, sans pouvoir l'atteindre. On s'apprête pour de nouvelles battues.

La vapeur, appliquée à la navigation, a produit des avantages bien connus pour le transport des comestibles. On sait que certaines denrées ont doublé et triple de prix dans des contrées qui jusqu'alors n'avaient pour débouchés que des marchés voisins. Le Finistère, expédie ainsi des légumes, des fruits et du beurre dans la Seine-Inférieure et à Paris. Les chemins de fer causent déjà, surtout dans le département de Seine-et-Oise, un autre résultat encore peu remarqué: c'est une baisse dans le prix de location et de vente des terres. Les cultivateurs, autres que maraichers, louaient 5 et 6 francs l'are, parce qu'ils calculaient sur les primeurs principalement; aujourd'hui, il en est apporté du midi, de partout. Par exemple, le litre de petits pois primeur, qui se vendait 6 francs, cette année n'a pas valu 3 fr. Les fruits sont à meilleur marché à Paris que sur les bords de la Loire, comme le poisson de mer s'y vend moins cher que dans les ports de la Manche.

Une magnifique forêt de cèdres, dont les savants de l'Europe ignoraient l'existence, vient d'être découverte en Algérie, sur les hauteurs de l'Atlas, par un officier chargé de compléter l'exploration scientifique de la colonie, M. Durieu de Maisson-Neuve. Cette forêt renferme des arbres gigantesques et qui doivent être d'un âge prodigieux. La cognée des indigènes n'en est pas tardée à y faire des dégâts pour vendre à nos colons des pièces de charpente; mais l'administration, avertie par M. Durieu, s'est hâtée de prendre des mesures pour arrêter le déboisement.

Les Ouled-Zéian, une des tribus les plus puissantes de l'Algérie, ont fait récemment leur soumission entre les mains de S. A. R. Mgr le duc d'Angoulême. Tout porte à croire que leur exemple amènera d'autres soumissions importantes.

Un accident terrible, et que toute surveillance possible n'aurait pu prévenir, vient d'arriver au charbonnage du Haut-Flénu. Une des six chaudières, partie travaillante de la pompe d'épuisement, de la force de 500 chevaux, a fait tout-à-coup explosion et a occasionné des malheurs que nous allons rapporter. Cette machine, que deux coups de piston suffisent pour arrêter, avait été essayée la veille de l'accident, en présence de MM. les ingénieurs, à neuf atmosphères, et aucun indice n'avait pu leur faire soupçonner ce qui arriva le lendemain, à deux atmosphères seulement, et surtout une heure à peine après avoir été mise en activité.

Un maçon, occupé à des réparations du côté opposé de la chaudière, qui a éclaté, a été tué raide comme frappe de la foudre; le mécanicien en chef, qui se promenait au-dessus des chaudières a été jeté à une

distance de 6 à 7 mètres environ contre une porte vitrée, sans recevoir ni blessures ni contusions, mais la vapeur, s'échappant par les vitres brisées, alla dans une autre pièce, précipita un ouvrier, qui alla frapper la muraille de son corps et retomba à terre tout confusonné. En ce moment, le malheur eût été plus grand encore, si le mécanicien et cet ouvrier, quoique étourdi, n'avaient pas eu tous les deux assez de présence d'esprit pour courir aux pistons et arrêter la machine.

Mais il était déjà trop tard pour préserver le chauffeur, qui littéralement grille, se mit à courir à travers champs du côté des anciennes pompes et se jeta dans l'eau où il se débattit en poussant des cris affreux, jusqu'à ce qu'on vint l'en retirer pour lui administrer les secours que réclamait son état. Quand on lui ôta ses vêtements, la peau vint avec, de telle sorte qu'il ne restait sur son corps aucun endroit où elle ne fût enlevée. On désespère des jours de ce malheureux. Deux autres ouvriers ont encore été plus ou moins maltraités, mais leurs blessures n'offrent aucun danger.

Depuis 1830, le gouvernement actuel a déjà fait faire trois bombardements de villes et de citadelles. Ce sont ceux de la citadelle d'Anvers, de Saint-Jean-d'Ulloa et de Tanger. A ces trois bombardements assistaient des commissaires anglais.

Napoléon regardait ce moyen comme anti-politique, en ce qu'on frappe sur des non-combattants qu'on exaspère. Aussi les campagnes d'Espagne ne coûtèrent pas une seule bombe.

Voici les bombardements les plus cités des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècles: Gènes en 1684, Tripoli en 1685, 1728 et 1747; Barcelone 1691, Prague 1755, Lille, Lyon, Mayence 1793, Menin, Valenciennes, Le Quesnoy, Ostende, Newport, l'Ecluse 1794. Dieppe, Le Havre, Honfleur furent bombardés au commencement de ce siècle par les Anglais. Enfin, en 1840, les Anglais bombardèrent Saint-Jean-d'Acre.

Tous les médecins connaissent les funestes effets du seigle ergoté sur notre organisation, lorsqu'il est pris à l'intérieur à hautes doses. Beaucoup de gens du monde en ont entendu parler. Ce sont des douleurs atroces dans les membres, lesquelles se prolongent des semaines, des mois même, si l'usage de cette substance vénéneuse est réitéré; c'est assez fréquemment la mortification complète, la gangrène sèche des extrémités, notamment des pieds et des jambes. Je me rappelle avoir été obligé de pratiquer, dans l'espace de moins de trois mois, sept amputations pour cette cause.

Les dangers auxquels expose le seigle ergoté sont d'autant plus imminents qu'il est mangé moins de temps après la moisson, et qu'il entre en plus grande proportion dans la composition du pain. Des sept amputations que j'ai relatées ci-dessus, deux furent pratiquées sur un frère et une sœur, enfants de dix à douze ans, membres d'une famille composée en tout de six individus, et dont les quatre autres furent en proie à d'atroces douleurs des membres pendant plus d'un mois. Ces malheureux n'avaient mangé du pain que d'une fournée contenant du seigle ergoté, mais ce seigle venait d'être récolté, et la quantité d'ergots consommée par eux s'élevait, d'après leur évaluation, à près d'un demi-litre.

C'est dans cette sinistre prévision et dans le but de prévenir sa réalisation, que je me détermine à publier cette courte et incomplète notice sur le seigle ergoté.

L'ergot du seigle est le grain de cette céréale, malade et dégénéré au point de saillir fortement en dehors de l'épi, d'atteindre un volume, trois, quatre, cinq fois plus considérable que dans l'état normal. Sa teinte extérieure est le bleu noirâtre; sa couleur intérieure, le blanc bleuâtre. Il exhale une odeur vireuse et nauséabonde. Sa forme est généralement celle du grain lui-même; mais il offre ordinairement une courbure assez prononcée, et qui lui a valu sa dénomination, par sa comparaison, d'ailleurs peu exacte, avec l'ergot du coq. Ces caractères sont si tranchés qu'il nous suffira de les avoir signalés brièvement, comme nous venons de le faire, pour que personne ne puisse les méconnaître après nous avoir lu, si tant est qu'il se trouve parmi nos lecteurs quelqu'un dont l'ergot ne soit pas encore connu.

Le but principal de notre publication d'aujourd'hui est moins de nous appesantir sur les caractères physiques de l'ergot et sur les dangers auxquels il expose, que de réveiller l'attention publique sur ces dangers trop réels et trop faciles à voir reproduire sous l'influence de l'incurie et du besoin.

Nous terminerons en disant, ce que tout agriculteur doit savoir, que le volume considérable du grain vicié par l'ergot permet de le séparer facilement à l'aide du balai, du van, du crible et du tamis à larges mailles et que son triage à la main ne constitue pas même une opération très-dispendieuse, et devant

l'ennui de laquelle puisse reculer celui qui saura que sa santé et sa vie et celles de sa famille tiennent à l'éloignement complet de ce terrible poison.

Le docteur PÉZERAT.

(Echo du Charollais.)

## ANNONCES ET AVIS DIVERS.

### AVIS AUX VIGNERONS ET AUX PROPRIÉTAIRES VIGNICOLES.

2,500 TONNEAUX A VENDRE, déposés dans l'église des Cordeliers, à Charlieu.  
S'adresser à M<sup>rs</sup> LESSIEUX père, rue du Tour-de-l'Église, à Charlieu.

## ALMANACH-BOTTIN

DU COMMERCE DE PARIS,

DES DÉPARTEMENTS DE LA FRANCE ET DES PRINCIPALES VILLES DU MONDE.

600,000 INDICATIONS OU RENSEIGNEMENTS.

UN TRÈS-FORT VOLUME GRAND IN-8.° DE 1,800 PAGES.

Prix, à Paris: broché, 12 fr.; relié 14 fr.

Il y a remise de 2 fr. pour les personnes qui souscrivent avant la publication de l'ouvrage.

Ce vaste indicateur commercial et statistique, qui paraît tous les ans au mois de janvier, sans interruption, depuis 1797, est le plus ancien, le plus exact et le plus complet qui ait été encore publié en France;

Il est nécessaire aux Manufacturiers, Fabricans, Négocians et Commerçans, et utile aux Officiers ministériels et à toutes les autres classes de la société.

Il est chaque année recomposé en entier, au moyen d'éléments recueillis: 1<sup>o</sup> à Paris, dans des visites faites à domicile par des employés soigneux et honnêtes; 2<sup>o</sup> hors de Paris, au moyen de voyages dirigés sur tous les points et d'une correspondance immense.

La confiance qui est accordée depuis tant d'années à cet Almanach a été justifiée par une suite progressive d'améliorations importantes et d'additions utiles.

Depuis quinze ans l'Almanach est doublé de volume, et le prix est resté le même. La seule édition de 1843 a été augmentée de cent soixante-et-dix pages.

TRIBUNAL CIVIL DE ROANNE.

Vente sur saisie immobilière, le 10 septembre 1844, au préjudice de Mathieu Garrivier et Gilberte Mouchonnière, d'immeubles situés aux Forges, commune des Noës, savoir: un corps de bâtiments; 66 ares, pré; 4 hect. 32 ares, terre. Mise à prix, 600 francs. (M<sup>rs</sup> Boussard, avoué.)

Vente sur saisie immobilière, le 10 septembre 1844, au préjudice de Claude Latta, cordonnier à Lyon, d'immeubles situés sur la commune de La Pacaudière, savoir: une partie de maison; un petit jardin; 4 ares 30 centiares, vigne; 1 hectare, terre. Mise à prix, 25 francs. (M<sup>rs</sup> Lachaume, avoué.)

Vente par expropriation, le 10 septembre 1844, au préjudice d'Antoinette Reinonet, d'immeubles situés à Lagreste, savoir: un corps de bâtiments; 24 ares 20 centiares, terre; 15 ares 50 centiares, pré. Mise à prix, 200 francs. (M<sup>rs</sup> Marchand, avoué.)

Vente par expropriation, le 10 septembre 1844, au préjudice de Benoîte Chapon, veuve Dubouis, d'une terre de 30 ares et d'un vassible de 35 ares, situés à Belmont. Mise à prix, 100 fr. (M<sup>rs</sup> Marchand, avoué.)

Demande en séparation de biens, par Marie Baulles, contre son mari, Alexandre Muzelle, de St-Victor. (M<sup>rs</sup> Marchand, avoué.)

Par Benoîte-Marie Barnay, contre son mari, Antoine Baunelard, de Villers. (M<sup>rs</sup> Vadou, avoué.)

Par Hilaire-Joachim-Marguerite-Claudine Demouceau, contre son mari, Antigie Millet, de Riorges. (M<sup>rs</sup> Marchand, avoué.)

Le Gérant, A. FARINE.

ROANNE. — IMPRIMERIE DE A. FARINE, AU PHÉNIX.